



Règlement droit à l'image pour l'adidas Terrex Maxi-Race 2026

1. Introduction

MaXi Event's est l'organisateur exclusif de la manifestation sportive adidas Terrex MaXi-Race qui se tiendra du 28 au 31 mai 2025. En application de l'article L333-1 du Code du sport, MaXi Event's détient les droits exclusifs d'exploitation de l'événement et de l'image des participants. Toute utilisation de contenu liée à l'événement est soumise à une licence d'exploitation.

2. Droit d'image et conditions d'utilisation des contenus

Propriété des Droits d'Image : MaXi Event's est titulaire des droits d'image de l'événement et des participants, qui ont explicitement renoncé à ces droits lors de leur inscription.

Utilisation Réglementée : Toute communication ou diffusion d'images doit respecter le nom et les marques déposées de l'événement. Seule l'organisation peut autoriser l'usage des images des participants.

Licence d'Exploitation Obligatoire : L'utilisation de toute image ou vidéo captée lors de l'événement nécessite une licence, accessible via inscription en ligne.

3. Règles pour les images de courses

- **Processus d'Accréditation et remise des chasubles médias**
 - Inscription en ligne : tous les professionnels des médias doivent s'inscrire via un formulaire d'accréditation en ligne (lien disponible sur la page presse : <https://www.maxi-race.org/presse/>)
 - Retrait des Accréditations : l'accréditation peut être récupérée à l'espace média du MaXi-Village, selon les horaires d'ouverture, sous présentation :
 - D'une pièce d'identité
 - D'une caution de 50 euros (chèque ou espèces) pour la remise du chasuble média (caution remboursée au retour de la chasuble)
 - De la signature d'un formulaire d'engagement au respect du règlement de captation mis en place par l'organisation.

- **Reconnaissance des personnes ayant le droit de faire des images**

Une chasuble et une accréditation seront à récupérer au début de l'événement, au MaXi-Village. Sans cela il vous sera interdit de capturer des images de la course. Il sera **OBLIGATOIRE** pour vous de porter ces deux insignes afin d'être reconnaissable sur l'évènement.

Si vous êtes pris en train de faire du contenu visuel sans avoir en votre possession ces deux éléments des sanctions seront données.

Deux types de chasubles seront distribués :

- Les chasubles des photographes et vidéastes de l'organisation
- Les chasubles des photographes et vidéastes externes à l'organisation

Les photographes et vidéastes de l'organisation auront toujours la priorité sur le terrain pour la captation des images.

- **Les accès aux différentes zones**

Des zones avec un accès restreint seront mises en place sur l'événement, notamment sur la zone d'arrivée.

Selon le contenu que vous allez produire et selon le type de chasuble, vous aurez accès à certaines zones et pas à d'autres.

L'organisateur s'octroie le droit de choisir les zones auxquelles vous aurez accès.

De plus, des zones de quiétude ainsi que des zones interdites à la production d'image seront instaurées. Le détail de ces zones et les plans seront communiqués ultérieurement par l'organisation.

L'accès aux parkings "organisation" n'est pas systématique.

Certaines routes seront fermées pour l'évènement et les dérogations de passage ne sont pas non plus garanties.

Les demandes réalisées en premier ont plus de chance d'avoir accès aux parkings.

- **Le règlement**

Lors de la récupération de votre chasuble et de votre accréditation, un chèque de caution ainsi que la signature d'un document expliquant l'ensemble des règles à respecter vous seront demandés. En cas de manquement à l'une de ces règles, votre chèque de caution sera encaissé.

Lien pour les demandes d'accréditation :

➔ Disponible ultérieurement